

CHARTRE DU SEL Tuffe et Faluns

Le SEL « Système d'Echange Local » permet d'échanger des biens, des services et des savoir-faire sans utiliser d'argent.

Notre SEL « Tuffe et Faluns » regroupe les adhérents habitant le « Grand Saumurois » et ceux qui désirent s'y rattacher.

Les échanges se font dans la confiance, la liberté, la coopération, la solidarité, la responsabilité et l'équité. Toute appartenance à un parti politique ou à une religion reste du domaine privé. Aucun membre ne pourra utiliser ou divulguer les coordonnées des adhérents à des fins personnelles. Les membres du SEL s'engagent à ne pas offrir dans leurs échanges les services qu'ils proposent dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le SEL ne rentre pas en concurrence avec le commerce et l'artisanat local car il génère des échanges de services et de marchandises qui ne pourraient pas se produire s'ils devaient se régler en euros.

Principes de fonctionnement

Les adhérents proposent leurs offres et demandes par emails que reçoivent tous les adhérents. Ces offres et demandes sont aussi mises sur le site avec seulement le numéro de l'adhérent. Elles sont aussi diffusées dans nos journaux internes. Les échanges se font lors de « bourses locales d'échange » (BLE) aussi appelées « marchés » ou directement d'adhérent à adhérent grâce aux annonces parues.

Le Tuf est l'unité de compte des échanges ayant comme base : 60 tufs = une heure de service. Dans le SEL, le temps de chacun a la même valeur. L'estimation de la valeur d'un bien peut se faire selon le temps que l'on est prêt à consacrer pour l'acquérir.

Il est très important de se mettre d'accord sur la valeur de l'objet ou du service offert et de clarifier certains détails avant de réaliser l'échange. On peut prendre en compte par exemple : le temps passé en transport, les frais de déplacement évalués en tufs et/ou en euros.

Après l'échange chacun remplit son "carnet de richesses" et signe le carnet de l'autre adhérent.

Au SEL, il n'existe ni agios, ni intérêts, ni inflation. Le nombre et la qualité des échanges favorisent la dynamique du réseau. Pour son bon fonctionnement, on évitera d'avoir un solde positif ou négatif dépassant 3000 tufs.

Chaque adhérent est libre de quitter le SEL à tout moment.

Il s'engage à remettre son compte à zéro ou en positif au moment de son départ. S'il est en difficulté, il peut s'adresser aux médiateurs.

Adhésion

Le SEL « Tuffe et Faluns » est une association Loi 1901. Chaque adhérent est civilement responsable lors des échanges et des manifestations organisées par le SEL. Chacun doit posséder une assurance responsabilité civile à jour.

La cotisation annuelle en euros est fixée à chaque Assemblée Générale. Après avoir pris connaissance de la charte et en avoir accepté les conditions, un bulletin d'adhésion est rempli, accompagné du montant de la cotisation. Pour les années suivantes, chaque adhérent règle spontanément sa cotisation en janvier et au plus tard en février. Cette cotisation est demandée pour prendre en charge les frais de fonctionnement : timbres, photocopies, locations de salles, assurance de l'association...

Par ailleurs, une participation de 60 tufs est prélevée à partir de la deuxième année. Pour chaque nouvel adhérent participant à son premier « marché », il est attribué un bonus de 60 tufs.

Administration du SEL « Tuffe et Faluns »

Le SEL « Tuffe et Faluns » est géré par un collectif constitué de membres volontaires renouvelé chaque année lors de l'assemblée générale. Le collectif assure le bon fonctionnement du SEL : rédaction du journal, trésorerie, programmation des marchés... Les réunions mensuelles sont ouvertes à tous. Pour cette participation, il est attribué un nombre de tufs fixé lors de l'assemblée générale.

(Page à garder, ne pas la renvoyer avec le bulletin d'adhésion)

**ADHESION par correspondance au SYSTEME D'ECHANGE LOCAL
DU SUD SAUMUROIS TUFFE ET FALUNS**

Transmettre à :

Jeanne ALLARD 18 Rue du Bellay 49260 Le Coudray Macouard

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Tel : _____ Adresse e-mail : _____

Renseignements téléphoniques à prendre avant adhésion auprès de :

Secteur Saumur Jeanne : 0981227031 Secteur Doué Claire : 0971536476 Secteur Vihiers Gilles : 0241750435

* J'adhère pour l'année 2023 (cotisation 5€) après :

- avoir eu des informations sur le SEL par _____
- et pris connaissance de la charte de l'association que je m'engage à respecter.
- J'ai bien noté qu'en cas de non renouvellement de mon adhésion, je devrais remettre mon compte d'unités d'échanges (tufs) à zéro, du moins s'il est négatif.

Voici mes premières offres et demandes : (au moins une de chaque)

Offres	Demandes

Pour adhérer j'envoie dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse mentionnée ci-dessus:

- cette feuille complétée, datée et signée en bas de page.
- un chèque de 5 € libellé à l'ordre de "SEL Tuffe et Faluns"
- une enveloppe affranchie avec mon adresse pour recevoir le "Carnet de Richesses" qui servira à noter mes échanges.

A la réception de ces documents vous serez inscrit(e) sur une liste de diffusion appelée Framaliste qui sert à envoyer et recevoir les offres et les demandes des Sélistes. Un message vous en donnera le mode opératoire qui est très simple puisque cela consistera à envoyer ou recevoir des courriels avec l'adresse tuf.faluns@framalistes.org. Vous pourrez alors envoyer vos premières offres et demandes qui sont écrites ci-dessus pour que chaque adhérent du SEL Tuffe et Faluns en prenne connaissance.

Vous recevrez également par courriel la liste des adhérents avec leurs coordonnées pour pouvoir joindre les adhérents si des offres ou demandes publiées sur le site tuf.faluns.free.fr vous intéressent.

Bienvenue au SEL Tuffe et Faluns où "le lien est plus important que le bien"

et nous vous souhaitons de fructueux échanges.

Fait le _____ à _____ Signature :